

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 14 juillet 2025 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Mélina Harvey
Mme Guylaine Morel
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Absente

Mme Louise Jean

Assiste également: la secrétaire d'assemblée, madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 juin 2025;
4. Adoption des comptes à payer du mois de juin 2025;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Avis de motion;
7. Dépôt du projet de règlement numéro 477 intitulé « Règlement sur la politique d'utilisation du skatepark » ;
8. Demande de dérogation mineure numéro 170 de monsieur Dylan Perron-Tremblay et madame Mélina Perron, 10 rue des Mélilots, lot 6 494 379;
9. Demande de dérogation mineure numéro 171 de madame Stéphanie Pelletier, 5 rue des Bouleaux, lot 5 721 493;
10. Suivi de l'appel à projets - Initiatives de participation citoyenne 2025 ;
11. Croix-Rouge canadienne : Avis de contribution financière annuelle - Entente de services aux personnes sinistrées couvrant la période de juillet 2025 à juin 2026;
12. Radio MF Charlevoix : Renouvellement carte de membre corporatif 2025-2026;
13. Demande de location de local pour une école de conduite;
14. Facture de la SPCA Charlevoix pour l'entente 2025;
15. Embauche d'un journalier et opérateur en déneigement pour la saison hivernale;
16. Programmation des activités d'automne;
17. Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec – Charlevoix : Invitation au tournoi de golf annuel des paramédics ;
18. Communauté de St-Hilarion pour la Fabrique St-François d'Assise : demande d'entretien de la pelouse du cimetière;

19. Acceptation de soumission pour système d'éclairage solaire – Développement de la Montagne;
20. Demande de local pour la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec -Charlevoix;
21. Avis d'adjudication regroupement d'achats UMQ – Sel à déglacage, saison 2025-2026;
22. Rallye de Charlevoix : Demande d'autorisation pour un rallye automobile;
23. Avenants à la police d'assurance;
24. Migration du REER collectif de Fiducie Desjardins vers Desjardins Assurances;
25. Autorisation de location du rouleau compacteur ;
26. Réparation du camion Western;
27. Rapport de visite – Thermographie : Autorisation de dépenses pour faire les correctifs demandés;
28. Représentation;
29. Courrier;
30. Affaires nouvelles;
31. Période de questions;
32. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, monsieur Patrick Lavoie, maire, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2025-07-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture, tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-07-02

2.1 DÉSIGNATION DE NADINE PERRON, SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE À TITRE DE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Nadine Perron, secrétaire administrative, comme secrétaire d'assemblée.

2025-07-03

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 juin 2025 tel que déposé.

2025-07-04

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2025

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 76 897.039 \$ (journal des achats # 1516, journal des déboursés # 1481-1482, chèques # 18286 à 18331, prélèvements # 1860 à 1867) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 79 204.32 \$ (journal des achats #1514-1515, journal des déboursés, #1478 à 1480, chèques # 18274 à 18285, prélèvements # 1856 à 1859) et les salaires nets pour un montant 29 924.34 \$ (dépôts # 510546 à 510603), sont acceptés.

2025-07-05

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Rampe de Skateboard du Qc				9 392.31 \$
Hydro-Québec				126.11 \$
Hydro-Québec				359.73 \$
Hydro-Québec				433.38 \$
Hydro-Québec				189.18 \$
				10 630.52 \$

2025-07-06

6- AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Mélina Harvey qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement relatif à la politique d’utilisation du skatepark et portant le numéro 477.

2025-07-07

7- DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 477 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA POLITIQUE D’UTILISATION DU SKATEPARK »

Le projet de règlement numéro 477 intitulé « Règlement sur la politique d’utilisation du skatepark » est déposé.

2025-07-08

8- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 170 DE MONSIEUR DYLAN PERRON-TREMBLAY ET MADAME MÉLINA PERRON, 10 RUE DES MÉLILOTS, LOT 6 494 379

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 170 formulée par monsieur Dylan Perron-Tremblay et madame Mélina Perron, propriétaires, en regard de la propriété du 10, rue des Mélilots portant le numéro de lot 6 494 379 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT la nature de la demande :

- 1- Demande à ce que la distance entre les deux entrées soit réduite à 5.00 mètres au lieu de 10.00 mètres selon notre règlement présentement en vigueur.
- 2- Demande également d'autoriser un pourcentage de 54 % de longueur d'entrée de la ligne avant du terrain au lieu de 50 % à notre règlement présentement en vigueur.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a étudié la demande ce 14 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la demande de dérogation mineure numéro 170 est acceptée.

Le conseiller Dominique Tremblay n'a pas voté déclarant son lien de famille avec le propriétaire.

2025-07-09

9- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 171 DE MADAME STÉPHANIE PELLETIER, 5 RUE DES BOULEAUX, LOT 5 721 493

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 171 formulée par madame Stéphanie Pelletier, propriétaire, en regard de la propriété du 5, rue des Bouleaux portant le numéro de lot 5 721 493 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT la nature de la demande :

- 1- Demande à ce que la distance entre les deux entrées soit réduite à 9.0 mètres au lieu de 10.00 mètres selon notre règlement présentement en vigueur.
- 2- Demande également d'autoriser un pourcentage de 51.2 % de longueur d'entrée de la ligne avant du terrain au lieu de 50 % à notre règlement présentement en vigueur.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a étudié la demande ce 14 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la demande de dérogation mineure numéro 171 est acceptée.

10- SUIVI DE L'APPEL À PROJETS - INITIATIVES DE PARTICIPATION CITOYENNE 2025

Un appel à projets a été lancé plus tôt cette année dans le cadre du Programme d'initiatives de participation citoyenne 2025 de la municipalité, le seul projet reçu ne répondait entièrement aux critères d'admissibilité prévus.

La proposition soumise par une citoyenne, bien que non admissible au dit programme, a toutefois retenu l'attention du conseil. L'idée visait l'ajout de paniers de basketball, ce qui pourrait bonifier les installations sportives locales et répondre à un besoin exprimé par les jeunes.

Le conseil prend acte et demandera à l'équipe municipale d'analyser la possibilité de réaliser ce projet dans un autre cadre budgétaire.

2025-07-10

11- CROIX-ROUGE CANADIENNE : AVIS DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE - ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES COUVRANT LA PÉRIODE DE JUILLET 2025 À JUIN 2026

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la contribution annuelle pour l'année 2025-2026 pour un montant de 258.51 \$ (1 231 hab.) à la Croix – Rouge Canadienne.

2025-07-11

12- RADIO MF CHARLEVOIX : RENOUVELLEMENT CARTE DE MEMBRE CORPORATIF 2025-2026

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de renouveler la carte de membre corporative de la radio CIHO FM de Charlevoix pour la Municipalité au montant de 250 \$ (taxes incluses) pour l'année 2025-2026.

2025-07-12

13- DEMANDE DE LOCATION DE LOCAL POUR UNE ÉCOLE DE CONDUITE

CONSIDÉRANT QUE l'École de conduite Lavoie recherche un local à louer dans le but d'implanter une école de conduite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la location de deux (2) locaux ainsi qu'un espace cuisinette et salle de bain partageables, situés au 342, route 138, à l'école de conduite Lavoie;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'entente et tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

2025-07-13

14- FACTURE DE LA SPCA CHARLEVOIX POUR L’ENTENTE 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a reçu une facture de la SPCA Charlevoix pour l’Entente de services pour l’année 2025 au montant de 4 335.61 \$ soit 3.61 \$ par habitant (1 201 habitants);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 1329 au montant de 4 335.61 \$ à la SPCA Charlevoix.

2025-07-14

15- EMBAUCHE D’UN JOURNALIER ET OPÉRATEUR EN DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l’embauche de monsieur Pascal Tremblay à titre de journalier opérateur en déneigement pour la période du 15 novembre 2025 au 15 avril 2026, environ 40 heures par semaine;

QUE les conditions de cette embauche soient en fonction de la politique de travail et à la grille salariale en vigueur.

2025-07-15

16- PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS D’AUTOMNE

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la tenue des activités prévues dans la programmation d’automne, telle que présentée par l’agent de développement et coordonnateur à la vie municipale, soit :

- les soirées cinéma ;
- les cours de danse country offerts par Alexandra Moffat Mayette ;
- les activités multisports avec Stéphane Simard ;
- les ateliers de peinture animés par Jimmy Perron ;
- ainsi que le programme Ninja de rue avec Mathieu Filion.

Ces activités se tiendront au Chalet des sports et/ou au parc de l’Amical, selon les besoins logistiques.

2025-07-16

17- COOPÉRATIVE DES TECHNICIENS AMBULANCIERS DU QUÉBEC – CHARLEVOIX : INVITATION AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL DES PARAMÉDICS

Il est proposé par Guylaine Morel résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accorde un montant de 75 \$ pour le tournoi de golf annuel des paramédics de Charlevoix qui aura lieu le 15 août 2025.

2025-07-17

**18- COMMUNAUTÉ DE ST-HILARION POUR LA FABRIQUE ST-FRANÇOIS D’ASSISE :
DEMANDE D’ENTRETIEN DE LA PELOUSE DU CIMETIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique St-François d’Assise – Communauté de St-Hilarion a formulé une demande afin que la municipalité de prenne en charge l’entretien de la pelouse du cimetière cet été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte que l’entretien de la pelouse du cimetière soit effectué par les employés municipaux de manière sporadique, selon leur disponibilité et en fonction des priorités liées à leurs tâches régulières.

2025-07-18

**19- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR SYSTÈME D’ÉCLAIRAGE SOLAIRE –
DÉVELOPPEMENT DE LA MONTAGNE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite améliorer l’éclairage public dans le Développement de la Montagne par l’ajout de lampadaires solaires;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de Vision Solaire pour la fourniture et l’installation de six (6) lampadaires solaires avec fûts, au montant de 33 145 \$;

CONSIDÉRANT qu’un devis pour la réalisation des bases de béton est en cours et que cette dépense devra également être assumée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise l’achat et l’installation de six (6) lampadaires solaires avec fûts auprès de Vision Solaire, pour un montant de 33 145 \$, taxes incluses;

QUE la réalisation des bases de béton nécessaires soit également autorisée, conditionnellement à la réception d’un devis;

QUE l’ensemble de ces dépenses soit financé à même le surplus libre de la Municipalité.

2025-07-19

**20- DEMANDE DE LOCAL POUR LA COOPÉRATIVE DES TECHNICIENS AMBULANCIER DU
QUÉBEC - CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT QUE la coopérative des techniciens ambulanciers de Charlevoix recherche un local adéquat pour les paramédics;

CONSIDÉRANT QUE les paramédics ont des conditions de travail difficiles, qu’aucun service sanitaire, ni de point de ravitaillement alimentaire sont à proximité;

CONSIDÉRANT QU’ils sont en première ligne pour assurer la sécurité et les soins d’urgence à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la location d’un local pour la Coopérative des techniciens ambulanciers de Charlevoix;

QUE la directrice générale est autorisée à signer l’entente et tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

2025-07-20

21- AVIS D’ADJUDICATION REGROUPEMENT D’ACHATS UMQ – SEL À DÉGLAÇAGE, SAISON 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, par sa résolution #2023-03-12, confirmait son adhésion au regroupement d’achats géré par l’UMQ pour quatre (4) ans, soit pour les saisons 2023-2024 à 2026-2027 selon un besoin de 300 tonnes métriques par année de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE l’UMQ a procédé à l’ouverture des soumissions dans le cadre de l’appel d’offres CS-20252026 - sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium), pour la saison hivernale 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE dans le territoire d’adjudication « C », l’adjudication du contrat à Sel Frigon Inc., ce qui a été confirmé par le comité exécutif de l’UMQ lors de son assemblée régulière du 13 juin 2025 au coût de 109.14 \$/tonne métrique (transport inclus, taxes en sus);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l’achat d’une quantité approximative de 300 tonnes métriques de chlorure de sodium (sel de déglacage), auprès de Sel Frigon Inc., au tarif de 109.14 \$ la tonne métrique (transport inclus et taxes en sus), pour un total d’environ 32 742 \$ (transport inclus et taxes en sus);

QUE la municipalité demande que le transport soit assuré par les Transporteurs en vrac de Charlevoix.

2025-07-21

22- RALLYE DE CHARLEVOIX : DEMANDE D’AUTORISATION POUR UN RALLYE AUTOMOBILE

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du Rallye de Charlevoix a soumis une demande d’autorisation pour utiliser certaines portions de routes situées sur le territoire de la municipalité pour la tenue de son événement les 31 octobre, 1er et 2 novembre 2025, inscrit aux championnats canadien et québécois des rallyes ;

CONSIDÉRANT QUE les tronçons demandés pour l’année 2025 incluent :

A. Spécial “La Pax 1, 2, 3”

Lieu : Départ à l’intersection de la route 138 et du rang Ste-Christine Sud, arrivée à l’intersection du rang 1 de Saint-Hilarion puis portion du rang 1 vers la gauche de l’intersection rang 1 jusqu’au rang St-Nicolas et rang St-Nicolas vers Baie-St-Paul, Les Éboulements;

Horaire : Dimanche 2 novembre 2025, de 7 h 15 à 13 h (trois passages consécutifs) avec ouverture contrôlée entre les passages pour les urgences.

B. Spécial “Rang 6”

Lieu : Portion ouest d’environ 4 km du rang 6 et rang Tremblay, entre le chemin Cartier et le rang 5, face à la propriété de M. André Gilbert ;

Horaire : Dimanche 2 novembre 2025, de 7 h 15 à 13 h, avec ouverture contrôlée entre les 3 passages d’urgence.

C. Spécial “St-Croix / Rang 1” (nouvelle étape pour 2025)

Lieu : Partie de 6,65 km du rang St-Croix et rang 1, au sud de la route 138, de l’intersection du rang Ste-Marie vers le rang St-Raymond ;

Horaire : Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h 30 à 13 h, avec ouverture contrôlée entre les 2 passages pour les urgences.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que le secteur St-Croix / Rang 1 comporte une densité résidentielle élevée et que l’état des chemins est inadéquat pour accueillir ce type d’épreuve, notamment en matière de sécurité et d’impact sur les infrastructures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Hilarion autorise l’utilisation des portions de routes suivantes pour la tenue du Rallye de Charlevoix 2025, soit :

- La Pax 1, 2, 3 ;
- Rang 6 ;

QUE les organisateurs du Rallye soient tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin d’assurer la sécurité des usagers, des participants et du public, notamment par la signalisation appropriée et la présence de personnel aux endroits stratégiques ;

QUE les organisateurs soient responsables d’obtenir toutes les autorisations requises auprès des instances compétentes ;

QUE la municipalité refuse l’autorisation pour le spécial St-Croix / Rang 1, considérant la présence importante de résidences dans ce secteur ainsi que l’état inadéquat des chemins pour ce type d’épreuve ;

QUE l’organisation du Rallye de Charlevoix ajoute la municipalité de Saint-Hilarion comme assuré additionnel auprès de son assureur pour la durée de l’événement.

23- AVENANTS À LA POLICE D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à la police d'assurance numéro 016050 afin d'inclure des ajustements liés aux installations municipales ;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant numéro 20265 de la FQM Assurance vise à couvrir l'ajout des modules de skatepark ainsi que le bâtiment de l'ancienne Caisse Desjardins - récemment acquis par la municipalité - pour la période du 11 juillet au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'avenant numéro 20265 de la FQM Assurance, au coût de 1 667,70 \$.

2025-07-23

24- MIGRATION DU REER COLLECTIF DE FIDUCIE DESJARDINS VERS DESJARDINS ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE Fiducie Desjardins a informé qu'elle ne poursuivrait plus l'offre de services de REER collectifs aux organismes participants ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hilarion offre actuellement à ses employés un régime de REER collectif via la Fiducie Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins Assurances a soumis une proposition à la Municipalité pour assurer la continuité de ce service en offrant une nouvelle plateforme de REER collectif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la proposition de Desjardins Assurances ;

DE PROCÉDER à la migration du régime de REER collectif des employés municipaux vers la nouvelle plateforme offerte par Desjardins Assurances;

ET D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis en lien avec cette transition.

2025-07-24

25- AUTORISATION DE LOCATION DU ROULEAU COMPACTEUR

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la location du rouleau compacteur à la Municipalité de St-Urbain ou autres au coût d'environ 300 \$ par jour.

2025-07-25

26- RÉPARATION DU CAMION WESTERN

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la réparation du camion Western pour une somme d’environ 4 400 \$ chez Mécanique S. Simard.

2025-07-26

27- RAPPORT DE VISITE – THERMOGRAPHIE : AUTORISATION DE DÉPENSES POUR FAIRE LES CORRECTIFS DEMANDÉS

CONSIDÉRANT QU’une visite préventive a eu lieu dernièrement par le Fonds d’assurance des municipalités du Québec des installations de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU’il y a certains points à corriger afin de prévenir les risques de sinistre et d’améliorer la sécurité des lieux aux endroits mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les dépenses en lien avec le rapport de visite.

28- REPRÉSENTATION DU CONSEIL

29- COURRIER

- Demande de Lucie Racette pour des conteneurs au Lac de la Mine;
- Envol Charlevoix : Recommandation Chalet des sports ;
- Saveurs authentiques : Demande de soutien financier - circuit agrotouristique;
- Invitation à participer aux 29es journées de la culture;
- Groupement des propriétaires de Boisés Privés de Charlevoix : Invitation pour les 50 ans de la fondation;
- TC. Média : Demande de reproduction d’une photo pour le guide Complètement Géo!

30- AFFAIRES NOUVELLES

2025-07-27

30.1 AJOUT D’UNE PERSONNE POUR L’ENTRETIEN MÉNAGER POUR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l’embauche de monsieur Clément Tremblay pour l’entretien ménager des locaux du Chalet des sports et du Refuge pendant le camp de jour, été 2025.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-07-28

Une période de questions a été tenue.

32. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

La levée de l’assemblée est proposée par Jean-Claude Junior et résolu à l’unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 06.

Patrick Lavoie, maire	Nadine Perron, secrétaire administrative

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l’autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l’article 201 du Code municipal du Québec, à l’approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 août 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.